

## **Appel à communication**

Colloque international en coopération avec  
l'Université de Sciences Appliquées de Zwickau (Allemagne) et l'Université  
Grenoble Alpes

### **Les enjeux de l'incompréhension culturelle : Réflexions linguistiques, juridiques et traductologiques**

14-16 mars 2024

Université Polytechnique Hauts-de-France

Ce colloque a pour but d'approfondir la réflexion autour des enjeux et des conséquences de l'incompréhension culturelle. L'objectif est d'ouvrir de nouvelles pistes et perspectives de recherche. À partir d'une approche interdisciplinaire, la thématique du colloque fera ainsi l'objet d'interrogations sous un angle linguistique, juridique et traductologique. Située au croisement de trois disciplines qui se recoupent, cette manifestation scientifique cherchera à faire le lien entre théorie et pratique. C'est pourquoi nous accueillerons des interventions portant sur différentes théories et approches disciplinaires ainsi que des témoignages de la vie professionnelle des traducteurs, juristes et linguistes. Dans le cadre de cette manifestation, nous définissons les incompréhensions interculturelles à la fois comme incompréhensions entre des cultures de différents pays, mais aussi comme incompréhensions à l'intérieur d'un même pays en raison de différences culturelles, régionales, sociales ou ethniques.

Les conséquences des incompréhensions culturelles dans le domaine de la traduction sont multiples. En matière de communication internationale – entre États, partis politiques, institutions, entreprises ou individus –, le traducteur joue un rôle clé en tant que médiateur entre langues et cultures. Transmettre correctement le message initial de l'énonciateur représente un défi considérable, des traductions erronées pouvant générer des incompréhensions, des différends, voire même des conflits au niveau international. Pour pouvoir effectuer une traduction fidèle à l'original, le traducteur doit être capable de mobiliser des connaissances approfondies de la culture source. Dans le domaine de la traduction littéraire, des incompréhensions culturelles peuvent mener à des distorsions du contenu du texte ou bien véhiculer des images erronées d'une culture ou d'un pays. Cependant, les incompréhensions culturelles peuvent également s'avérer fructueuses et posséder un potentiel créatif. Dans le contexte de telles interrogations, les communications pourront examiner non seulement des œuvres littéraires mais aussi des écrits théoriques, philosophiques ou scientifiques qui, en raison d'erreurs culturelles, ont eu une réception autre en traduction que dans leur langue d'origine. Des incompréhensions culturelles peuvent également être observées dans le domaine de la traduction audiovisuelle et de la traduction d'œuvres musicales.

Dans le domaine de la linguistique, l'incompréhension va souvent de pair avec la notion d'erreur, celle-ci pouvant s'inscrire dans une réflexion autour des termes de « règle » et de « norme ». L'incompréhension peut générer des erreurs (volontaires et involontaires) à différents niveaux du système d'une langue : phonétique et phonologique, morphologique, lexical, textuel-discursif et pragmatique. Ces erreurs sont souvent suscitées par l'influence de la langue maternelle sur une langue étrangère, voire le transfert « négatif » de structures, mais elles peuvent également être le résultat des variétés diatopiques, diastratiques et diaphasiques

d'une langue. L'incompréhension linguistique possède aussi une valeur sociétale considérable car les infractions à la norme peuvent engendrer des sanctions. Dans ce contexte, l'usage fautif de concepts culturels liés à des entités linguistiques peut engendrer une perturbation de la communication, voire l'incompréhension, dont les conséquences sont souvent plus graves qu'une erreur grammaticale. Cette problématique touche à un haut degré les textes d'orientation appellative ou persuasive comme c'est le cas pour la communication marketing ; quand l'énonciateur d'un texte ne prend pas en compte le côté fonctionnel-pragmatique du message, l'effet communicatif peut être erroné. Cependant, des problèmes de compréhension peuvent se manifester dans tous les domaines de la communication.

Dans le domaine du droit, la traduction juridique constitue un défi particulier car les références culturelles propres à chaque système juridique ne sont souvent pas équivalentes. En effet, il existe, au sein de chaque État, des particularités structurelles héritées de longues traditions historiques se reflétant en termes de terminologie, de syntaxe, et d'organisation de la pensée. Les textes légaux et leur interprétation par les tribunaux entraînent souvent des effets juridiques qui peuvent être compris différemment d'une culture à une autre. Pour cette raison, le traducteur ne peut pas se contenter de transcoder un texte ou un message juridique. Il doit rechercher le vouloir-dire de la norme, l'interpréter et la reformuler pour qu'elle atteigne, dans la langue cible, les objectifs les plus proches possible de l'esprit recherché par le texte source.

Dès lors, à une époque où toutes les sociétés occidentales sont confrontées à la pluralité socio-culturelle, à l'heure de la mondialisation des affaires et de l'accroissement corrélatif des accords internationaux mais aussi au moment où les systèmes normatifs interagissent de plus en plus, la traduction juridique est devenue un véritable enjeu, tant sur le fond que sur la forme. Tel un funambule, le traducteur doit trouver le fragile équilibre entre le strict respect du sens d'une règle de droit et sa parfaite compréhension par celui à qui elle est destinée. Le pari est audacieux, ce d'autant qu'il n'est pas sans conséquences.

Les pistes de réflexion suivantes sont suggérées mais ne se veulent pas limitatrices :

Dans le domaine de la traduction / traductologie :

- la traduction littéraire (poésie, prose, théâtre, roman graphique)
- la traduction d'œuvres musicales
- la traduction / transposition (films, œuvres théâtrales, séries, etc.)
- la traduction audio-visuelle
- la traduction et l'interprétariat dans un contexte migratoire
- la traduction dans le contexte social
- la traduction des discours politiques et scientifiques
- la traduction juridique
- l'interprétation et la traduction dans un cadre juridique (tribunal, prison, etc.)

Dans le domaine de la linguistique :

- les particularités phonétiques et phonologiques entre L1 et L2, L1 et L3, etc... ou bien entre la langue standard et une variété diatopique, dialectale ou diastratique
- les particularités morphologiques et lexicales entre L1 et L2, L1 et L3, etc... ou bien entre la langue standard et une variété diatopique, dialectale ou diastratique

- la structure de différents types de texte (des sites web, des textes d'administration, des textes juridiques et médicaux, ...) dans différentes langues et cultures
- les différences au niveau du discours (politique, juridique, religieux, médiatique, scientifique, etc...)
- une analyse détaillée des variétés sélectionnées comme, par exemple, la langue des jeunes, différentes langues de spécialité, les langues créoles, etc...

Dans le domaine du droit :

- uniformité juridique et multiculturalisme (voire communautarisme)
- la nécessité pour le traducteur d'avoir une connaissance juridique des deux systèmes
- linguiste-juriste ou juriste-linguiste ?
- les sanctions juridiques de l'erreur de traduction (dont article 434-18 du Code pénal)
- traduction en droit pénal et coopération judiciaire internationale
- la recherche d'un « accommodement raisonnable » dans la traduction juridique (c'est le terme utilisé par la justice canadienne pour expliquer qu'il faut trouver le sens le plus juste)
- l'insuffisance et même l'impossibilité de la traduction littérale. Les difficultés de l'interprétation

Nous vous prions de soumettre votre proposition d'environ 200 mots accompagnée d'une courte bibliographie **avant le 15 mai 2023** dans un fichier Word qui porte votre nom comme titre. La durée des communications sera de 20 minutes, les langues des résumés et des communications seront l'anglais, le français ou l'allemand.

#### **Contacts :**

Stephanie Schwerter : [Stephanie.Schwerter@uphf.fr](mailto:Stephanie.Schwerter@uphf.fr)

Nadine Rentel : [rentel@hotmail.com](mailto:rentel@hotmail.com)

Dominique Dias : [Dominique.Dias@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:Dominique.Dias@univ-grenoble-alpes.fr)